



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MARS 2015

Le 27 mars 2015, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - Mme Dominique ALVIN (arrivée à 20 h 44) - M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCellos et Mme Nathalie VIOLET.

**Absents excusés** : M. Gérard DUSSOLLIET-BERTHOD (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD) - Mme Karen GAILLARD (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) - M. Johan THENET (pouvoir donné à Mme Céline SCellos) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Georges DUCRET).

**Absent** : M. Vincent AIGON.

Monsieur Jean-Paul GRAVILLON a été désigné comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 18 février 2015
- 2) Affaires foncières et demandes de droit de préemption éventuelles
- 3) Finances :
  - ⇒ approbation du compte de gestion 2014
  - ⇒ approbation du compte administratif 2014
  - ⇒ affectation du résultat
  - ⇒ vote du budget primitif 2015 de la commune
  - ⇒ vote des taxes communales
  - ⇒ ligne de trésorerie
- 4) Marchés publics :
  - ⇒ carrefour des RD 116/RD 64 et parking de la Violette : résultats de la consultation d'entreprises
  - ⇒ système de vidéo-protection – lancement de la consultation d'organismes agréés
- 5) SYANE 74 :
  - ⇒ décompte définitif de l'opération de Pontverre Bas
  - ⇒ décompte estimatif de l'aménagement du carrefour des RD 116/RD 64 et du parking de la Violette
- 6) CCFU : adhésion au groupement de commandes pour l'achat de matériel de signalétique PDIPR
- 7) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subvention du Foyer de Lovagny

### 1) – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 FEVRIER 2015 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 18 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 2) – **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION ;**

Aucune demande n'est à soumettre aux membres du Conseil Municipal pour cette séance.

3) – **FINANCES** :

a) – **Approbation du Compte de Gestion 2014** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) – **Approbation du Compte Administratif 2014** :

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMBARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, **ADOpte** à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2014 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
700 973.14 €	1 087 847.72 €	1 206 495.48 €	1 062 966.14 €
<b>Excédent : + 386 874.58 €</b>		<b>Déficit : - 143 529.34 €</b>	

c) – **Affectation du résultat 2014** :

**VU** le Compte Administratif 2014 de la Commune et le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Seynod, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014, soit : **386 874.58 €** à la section d'investissement : article 1068 du Budget Primitif 2015.

d) – **Vote du Budget Primitif 2015** :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires, **VOTE**, à 13 voix POUR (dont 4 pouvoirs) et 1 ABSTENTION (Mme Dominique ALVIN) le Budget Primitif 2015 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

Articles	Libelle	2014	Réalisé	BP 2015
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 014 384.00 €</b>	<b>700 973.14 €</b>	<b>1 011 970.00 €</b>
011	Charges à caractère général	290 080.00 €	230 807.36 €	295 210.00 €
012	Charges de personnel et frais	288 900.00 €	274 282.75 €	316 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	73 300.00 €	66 440.54 €	84 400.00 €
66	Charges financières	43 500.00 €	42 086.08 €	43 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	- €	1 000.00 €
014	Atténuations de produits	84 000.00 €	83 279.00 €	85 000.00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	4 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	229 526.00 €	- €	179 082.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 078.00 €	4 077.41 €	4 078.00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 014 384.00 €</b>	<b>1 087 847.72 €</b>	<b>1 011 970.00 €</b>
013	Atténuations de charges	- €	1 357.00 €	16 000.00 €
70	Ventes produits fabr. prest. service	73 580.00 €	67 482.31 €	68 952.00 €
73	Impôts et taxes	667 099.00 €	699 676.27 €	658 231.00 €
74	Dotations, subventions, participations	179 390.00 €	198 730.61 €	168 387.00 €
75	Autres produits gestion courante	93 000.00 €	110 607.27 €	100 000.00 €
77	Produits exceptionnels	1 315.00 €	9 994.26 €	400.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	- €	- €	- €

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

Articles	Libelle	Budgets 2014	REALISE	BP 2015
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 831 780.87 €</b>	<b>1 206 495.48 €</b>	<b>1 797 771.29 €</b>
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- €	- €	143 529.34 €
16	Emprunt et dette assimilés	100 700.00 €	88 584.56 €	106 090.00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 250.00 €	1 668.50 €	69 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 251 755.71 €	745 610.57 €	1 271 230.00 €
23	Immobilisations en cours	226 260.00 €	124 817.20 €	120 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	245 815.16 €	245 814.65 €	87 921.95 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 831 780.87 €</b>	<b>1 062 966.14 €</b>	<b>1 797 771.29 €</b>
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	287 793.16 €	287 793.16 €	- €
10	Dotation, fonds divers	481 156.16 €	483 779.36 €	486 963.58 €
13	Subventions et part. d'invest.	177 482.00 €	28 371.56 €	440 810.00 €
16	Emprunts dettes assimilés	429 729.39 €	1 430.00 €	<b>358 915.76 €</b>
21	Cession d'immobilisation corporelles	11 700.00 €	11 700.00 €	- €
23	Réintégration d'immobilisations en cours	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	229 526.00 €	- €	179 082.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	240 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 078.00 €	4 077.41 €	4 078.00 €
041	Opérations patrimoniales	210 316.16 €	245 814.65 €	87 921.95 €

### e) – Vote des taux des taxes communales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir, pour l'année 2015, les taux des impôts communaux identiques à ceux votés depuis 2011, à savoir :

⇒ Taxe d'habitation	:	14.02 %
⇒ Taxe sur le foncier bâti	:	12.33 %
⇒ Taxe sur le foncier non bâti	:	46.15 %
⇒ Cotisation foncière des entreprises	:	20.04 %

### f) – Ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire explique qu'une ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, voire éventuel. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie une collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds. Seuls les frais financiers qu'elle génère apparaissent dans le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie à court terme de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat pour l'ouverture de cette ligne de trésorerie, d'une durée d'une année, au taux EONIA + marge de 1.77 %.

## 4) – MARCHES PUBLICS :

### a) Pontverre Haut – Résultat de la consultation pour les travaux d'aménagement du carrefour des RD 116/RD 64 et du parking de la Violette :

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du groupement de commandes, formé avec le SYANE 74 pour le projet de sécurisation du carrefour des RD 116/RD 64 et l'aménagement du parking de La Violette, au Hameau de Pontverre Haut, une consultation d'entreprises a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La Commission chargée de l'examen des offres, réunie les 17 et 24 février 2015 et après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, propose les résultats suivants :

Lots	Désignation	Résultats HT de la consultation			Ecart avec l'estimatif	%	Entreprises retenues
		Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total des 2 tranches			
1	COMMUNE	119 825.06 €	62 603.19 €	182 428.25 €	- 57 780.74 €	-24.05%	BORTOLUZZI
	SYANE 74	53 826.00 €	34 760.00 €	88 586.00 €	- 45 564.00 €	-33.96%	
2	SYANE 74	51 476.00 €	52 413.95 €	103 889.95 €	- 8 210.05 €	-7.32%	CITEOS
3	COMMUNE	110 131.40 €	99 970.01 €	210 101.41 €	- 40 071.83 €	-16.02%	COLAS
	SYANE 74	8 537.20 €	1 066.00 €	9 603.20 €	- 446.80 €	-4.45%	
	<b>Totaux HT</b>	343 795.66 €	250 813.15 €	594 608.81 €	- 152 073.42 €	-20.37%	
	<b>Totaux TTC</b>	412 554.79 €	300 975.78 €	713 530.57 €	- 182 488.10 €	-20.37%	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le choix de la Commission chargée de l'examen des offres pour l'attribution, en ce qui concerne la part de la Commune de Lovagny, du marché de travaux relatif à la sécurisation du carrefour des RD 116/RD 64 et de l'aménagement du parking de La Violette, au Hameau de Pontverre Haut, aux conditions suivantes :

Lots	Désignation	Résultats HT de la consultation			Ecart avec l'estimatif	%	Entreprises retenues
		Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total des 2 tranches			
1	COMMUNE	119 825.06 €	62 603.19 €	182 428.25 €	- 57 780.74 €	-24.05%	BORTOLUZZI
3	COMMUNE	110 131.40 €	99 970.01 €	210 101.41 €	- 40 071.83 €	-16.02%	COLAS
	<b>Totaux HT</b>	229 956.46 €	162 573.20 €	392 529.66 €	- 97 852.57 €	-19.95%	
	<b>Totaux TTC</b>	275 947.75 €	195 087.84 €	471 035.59 €			

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce marché.

**b) Dispositif de vidéo protection – lancement de la consultation :**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'intervention de la demande de la Gendarmerie Nationale, le Conseil Municipal, par délibération du 19 septembre 2014, a accepté le principe d'une étude pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur le territoire de la Commune de Lovagny.

Compte-tenu du diagnostic dressé par les services de la Gendarmerie, et afin de permettre la constitution de dossiers de demandes d'autorisation préfectorale et de subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation, sous forme de MAPA, auprès d'organismes agréés pour l'étude, la vente et la pose de matériels de vidéo-protection.

A l'issue de cette consultation, le Conseil Municipal se prononcera sur la suite à donner à cette opération.

5) – **SYANE 74** :

**a) Décompte définitif de l'opération de Pontverre Bas :**

Les travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications du Hameau de Pontverre Bas étant achevés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE ET APPROUVE** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune :
  - ⇒ dont la dépense totale est arrêtée à la somme de : 59 185.70 € TTC
  - ⇒ montant remboursable sur annuités : 58 733.80 € TTC
  - ⇒ frais généraux sur fonds propres : 451.90 € TTC
- **APPROUVE ET CONFIRME** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à **59 185.70 €**, dont **58 733.80 €** sous forme de 15 annuités et **451.90 €** correspondant aux frais généraux, remboursables sur fonds propres.

**b) Décompte estimatif de l'aménagement du carrefour des RD 116/RD 64 et du parking de la Violette à Pontverre Haut :**

Dans le cadre des travaux programmés sur Pontverre Haut (aménagement du carrefour des RD 116/RD 64 et du parking de la Violette), le SYANE 74 interviendra, pour le compte de la Commune de Lovagny, sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications (Phase 2/Tranche 2).

Suite au décompte estimatif soumis par le SYANE 74, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière :
  - ⇒ d'un montant global des travaux estimé à : 275 728.00 € TTC
  - ⇒ avec une participation financière communale de : 177 940.00 € TTC
  - ⇒ et des frais généraux s'élevant à : 8 272.00 € TTC
- **S'ENGAGE** à verser, au SYANE 74, 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 6 618.00 € sous forme de fonds propres après la réception, par le SYANE 74, de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE 74, les 20 annuités d'amortissement de la participation estimative (hors frais généraux) à la charge de la Commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit : **142 352 €**.  
Le règlement de la première annuité interviendra le **1<sup>er</sup> janvier 2016** aux conditions fixées par le SYANE 74 et au vu du plan de financement estimatif. **Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.** Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération et sera réglé par la Commune sur ses fonds propres.

**6) – CCFU – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE SIGNALÉTIQUE PDIPR :**

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du balisage des sentiers PDIPR et autres sentiers de randonnées des communes membres de la Communauté de Communes Fiers et Usse (CCFU), une harmonisation de la signalétique est proposée par le Conseil Général de la Haute-Savoie, selon une charte départementale, qui contribue à une meilleure lisibilité du réseau de sentiers pour les randonneurs.

Pour permettre l'achat du matériel de signalétique, en cohérence avec la charte départementale de balisage, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales responsables de l'achat du matériel de signalétique ;
- **RECONNAIT** que le « référent technique sentier », sera désigné par la CCFU ;
- **ACCEPTE** les termes et les procédures de la convention constitutive dudit groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents demandés ;
- **ACCEPTE** que le Conseil Général soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé et qu'il mandate un prestataire pour assurer toutes ou parties de ses missions qui lui incombent dans le cadre du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** le mandataire du coordinateur, à savoir le Conseil Général, à signer et exécuter les marchés à intervenir.

**7) – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Suite à la demande du Foyer de Lovagny, en date du 25 mars 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de lui attribuer une subvention de 3 555 € (79 x 45 €) pour participation financière aux activités proposées par l'association dans le cadre notamment de la réforme des rythmes scolaires.

Les membres du Conseil Municipal tiennent à saluer l'investissement des bénévoles du Foyer pour la mise en place des différentes activités proposées aux enfants cette année (théâtre, arts créatifs et danse en ligne). Cependant, et afin de ne pas mettre en danger les comptes de l'association, ils les invitent à essayer de trouver, à l'avenir, un équilibre entre les frais liés à ces activités et les recettes encaissées auprès des bénéficiaires.

#### 8) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **a) Conseil d'école :**

Madame Cécile LOUP-FOREST, Adjointe au Maire, informe de certains points évoqués lors du dernier conseil d'école :

- ⇒ au vu du dernier listing, les effectifs de la rentrée 2015/2016 ne devraient pas permettre le maintien de la 6<sup>ème</sup> classe (133 inscrits actuellement) ;
- ⇒ à la demande des parents, concernant la sécurité aux abords de l'école, la signalétique horizontale sera refaite prochainement, des panneaux seront mis en place et le rond-point, au centre du village, sera surélevé durant l'été 2015.

##### **b) Micro-crèche :**

L'ouverture de la micro-crèche de Lovagny, dénommée « la Vallée des Elfes », est prévue pour la mi-mai 2015. Sur les 10 places proposées, 5 seront réservées aux enfants de Lovagny.

##### **c) Relais d'assistantes maternelles (RAM) :**

L'ouverture de cette structure intercommunale est prévue pour l'automne 2015.

##### **d) Fibre optique :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SYANE 74 concernant les interrogations de la commune relatives à la desserte de la fibre optique sur son territoire. Monsieur Jean-Paul AMOUDRY, Président du SYANE, assure que la Commune de Lovagny sera bien desservie par ce réseau mais priorité est donnée à la couverture des besoins professionnels.

##### **e) Modification du PLU :**

L'enquête publique, concernant la modification du PLU décidée par délibération du 18 février 2015, est prévue dans le courant du mois de juin. Son approbation devrait intervenir en septembre 2015.

##### **f) Demande de l'Académie Florimontane :**

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, informe que l'Académie Florimontane souhaiterait utiliser le blason de Lovagny.

Avant de donner son accord, la Commune sollicite plus d'informations sur les buts et la destination de cette utilisation.

La séance est levée à 00 h 05.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 22 avril 2015 – 20 h 30
- ⇒ Vendredi 20 mai 2015 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 17 juin 2015 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 22 juillet 2015 – 19 h 00